



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire  
du 1<sup>er</sup> décembre 2015 à 20h15  
à la salle de la Perrausa à Saint-Martin**

Présidence : M. Gérard Buchs, Syndic

Présents : 57 personnes dont 2 personnes sans droit de vote  
dès 20h40, 58 personnes dont 2 personnes sans droite de vote

Secrétaire : Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic ouvre cette assemblée ordinaire et souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes

**Nomination des scrutateurs**

---

Les scrutateurs suivants sont nommés :

- Pour les chaises côté Bulle : Mme Stéphanie Girardet y compris la table du Conseil communal
- Pour les chaises du milieu : M. Joseph Rigolet
- Pour les chaises côté Oron : M. Frédéric Sonney

M. le Syndic prie les scrutateurs de compter le nombre de personnes présentes.

Nombre de personnes présentes : 57 dont 2 personnes qui n'ont pas le droit de vote. Il s'agit de Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale, Mme Carole Savoy collaboratrice administrative. La majorité absolue se situe à 28.

Un citoyen a rejoint l'assemblée à 20h40. Le nombre de personnes présentes passe à 58 dont 56 avec droit de vote, soit une majorité absolue de 29.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

—

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet et l'envoi d'un « tous-ménages » en date du 20 novembre 2015 avec le tractanda suivant :

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2015

## 2. Budgets 2016

### 2.1 Budget de fonctionnement

Rapport de la commission financière  
Approbation

### 2.2 Budget d'investissements

- 2.2.1 Réfection de routes AF communales, 2<sup>ème</sup> étape
- 2.2.2 Bouclages réseau d'eau AVGG, Fiaugères – Le Crêt, Saint-Martin - Progens
- 2.2.3 Assainissement bâtiments hors zone, secteurs Fiaugères et Saint-Martin
- 2.2.4 Assainissement bâtiments hors zone, secteur Besencens
- 2.2.5 Achat d'un véhicule pour le déneigement
- 2.2.6 Achat de deux véhicules pour les transports scolaires

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation

## 3. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le tractanda est accepté.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2015

Ce procès-verbal pouvait être consulté auprès du secrétariat communal ou sur le site internet de la commune [www.saint-martin-fr.ch](http://www.saint-martin-fr.ch), il n'est donc pas lu ce soir.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI : 54  
NON : 0  
ABSTENTION : 1

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2015 est accepté.

M. le Syndic remercie Mme Florence Genoud Bailat pour la rédaction de ce document.

### 2.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic passe la parole à M. Roger Braillard pour de plus amples informations sur le budget de fonctionnement qui se solde par un excédent de charges de CHF 98'090.00, soit 2.50 % de déficit sur les 5 % autorisés.

Total des charges : CHF 4'346'690.00

Total des revenus : CHF 4'248'600.00

#### 0. Administration

- Légère augmentation pour le matériel de vote en prévision des élections communales et cantonales
- Il en est de même pour les frais de personnel et de maintenance informatique

#### 1. Ordre public

- Le service des curatelles est en augmentation constante en raison de la professionnalisation progressive des curateurs + CHF 5'000.00. Idem pour les frais de justice de paix.
- Les montants portés au budget 2016 par rapport à 2015 peuvent paraître exorbitants pour l'ordre public. En remplacement de notre vénérable motopompe datant de 1964 qui a rendu l'âme, nous allons en acquérir une nouvelle pour un coût de CHF 36'700.00 avec un subventionnement ECAB de CHF 14'200.00. Le solde est réparti entre les communes de Le Flon et Saint-Martin au prorata des habitants.
- Les frais de gestion du corps intercommunal des sapeurs pompiers restent stables.

#### 2. Enseignement et formation

- Les coûts pour l'école enfantine et primaire baissent respectivement de CHF 24'000.00 et CHF 38'000.00. Cette baisse est due à la nouvelle loi scolaire qui répartit les coûts entre le canton et les communes à raison de 50% / 50% au lieu de 35% / 65% jusqu'en 2015.
- Par contre les charges pour le cycle d'orientation (CO) subissent une hausse de plus de CHF 81'000.00. La raison est la rénovation du bâtiment CO1, le plus ancien (40 ans) et la construction de deux bâtiments supplémentaires, ainsi que la nouvelle répartition des salaires entre Etat et communes à raison de 50% / 50% et auparavant 70% / 30%.

#### 3. Culte, culture et loisirs

- Légère diminution des charges grâce à la fin de l'amortissement de la salle de sport.
- En contrepartie, la suppression de la part de la commune de La Verrerie (CHF 20'000.00) qui a dénoncé le contrat nous liant pour l'utilisation de la salle de sport pour les écoles.

#### 4. Santé

- Les deux homes médicalisés de la Veveyse sont en rénovation. Nous subirons en 2016 la première hausse des charges de CHF 30'000.00.
- Les autres sous-chapitres sont en légère augmentation.

#### 5. Affaires sociales

- Stabilité pour les crèches et garderies.
- Faible augmentation de la part aux soins spéciaux pour handicapés et inadaptés ainsi que la part au service social de la Haute-Veveyse.

#### 6. Transports et communications

- Stabilité pour l'entretien des routes.
- Par contre, une nouvelle charge est inscrite au budget pour CHF 6'000.00 qui concerne le fond fédéral pour les infrastructures ferroviaires.

## **7. Protection et aménagement de l'environnement**

- Stabilité dans l'approvisionnement en eau.
- Augmentation de notre part à la STEP intercommunale e CHF 8'000.00. Le taux de couverture atteint seulement 83%.
- Etant donné la diminution de la vente des vignettes pour les ordures ménagères et l'augmentation de notre tonnage à la déchèterie d'Oron, le Conseil communal est contraint d'augmenter la taxe déchets de CHF 60.00 à CHF 70.00 pour les personnes de 18 ans et plus. Le taux de couverture se situe à 96%.
- Un montant de CHF 14'000.00 est prévu pour les honoraires d'urbaniste afin de finaliser la révision de notre Plan d'Aménagement Local (PAL).

**A partir de ce point un citoyen a rejoint l'assemblée, ce qui porte le nombre de citoyens à 56 et la majorité à 29.**

## **8. Economie**

- Diminution des charges et des produits au chapitre des forêts à cause de la crise qui frappe le bois suisse en raison de la baisse de l'Euro. Donc, la coupe de bois de service sera sérieusement diminuée cet hiver. La coupe pour le bois de feu sera maintenue à son niveau antérieur.

## **9. Finances et Impôts**

- Les impôts sur le revenu et la fortune sont en augmentation, respectivement de CHF 62'000.00 et CHF 35'000.00, basés sur la masse fiscale cantonale 2012 selon le service cantonal des contributions.
- Les impôts des personnes morales (entreprises, sociétés) restent constants.
- Pour les impôts irréguliers (prestations en capital, gains immobiliers, mutations, etc..), nous devons rester prudents car ils dépendent de la fluctuation des ventes immobilières.
- La péréquation financière intercommunale est chaque année en légère augmentation (CHF 6'000.00).
- L'entretien de l'ensemble de nos bâtiments (complexe communal, bâtiment communal de Fiaugères, ancienne école de Besencens, bâtiment de l'édilité) reste stable et ces bâtiments ne créent pas trop de souci pour l'instant.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté par le Conseil communal.

### **Remarques ou questions**

Aucune

### **Votation à mainlevée**

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le budget de fonctionnement 2016 est accepté à l'unanimité. M. le Syndic remercie l'Assemblée.

## 2.2 Budget d'investissements

---

M. le Syndic passe la parole à Roger Braillard pour le premier point du budget d'investissement qui se solde par un excédent de charges de CHF 1'471'200.00.

Total des charges : CHF 2'092'600.00

Total des revenus : CHF 621'400.00

Les plans de financement des investissements présentés ci-après sont joints au présent procès-verbal.

### 2.2.1 Réfection de routes AF communales, 2<sup>ème</sup> étape

---

M. Stéphane Rossier explique qu'afin de continuer l'entretien du réseau routier, le Conseil communal propose la réfection de deux tronçons, soit un à Fiaugères et l'autre à Besencens.

Premier tronçon : Besencens, chemin de la Planche qui se situe depuis la propriété de Mme Judith Croset jusqu'au départ du chemin privé de M. Auxence Bossel. Actuellement ce chemin n'est pas stabilisé. Il s'agit là de faire un coffre et un tapis bitumineux sur une longueur d'environ 140 mètres.

Deuxième tronçon : Fiaugères, entre la route de la Verrerie et la route des Hauts de Fiaugères, traversé par la route de Bulle. D'une longueur de 1100 mètres, ces travaux consisteraient à refaire le tapis ainsi que quelques purges afin de consolider le coffre.

Pour ces travaux, nous pourrions compter sur les subventions AF du Canton et de la Confédération, soit 57 % au total.

#### **Remarques ou questions**

**M. Charly Braillard** demande si la route sera élargie.

M. Stéphane Rossier lui répond par la négative.

Présentation du plan de financement par M. Roger Braillard.

Ce document est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

#### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

#### **Aucune remarque ni question.**

Aucune

#### **Votation à mainlevée**

OUI : 56

NON : 0

ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté.

## 2.2.2 Bouclages réseau d'eau AVGG, Fiaugères – Le Crêt, Saint-Martin - Progens

---

M. Yves Currat donne des explications sur ce projet.

Il s'agit de deux tronçons proposés par l'AVVG pour l'amélioration du réseau d'eau.

Le premier tronçon de 950 m se situe sur les Hauts de Fiaugères, dont 685 m sont à la charge de la commune de Saint-Martin. Ce bouclage améliorera la défense incendie et permettra une meilleure fluidité de l'eau du réseau sur Fiaugères.

2<sup>ème</sup> tronçon Progens – Saint-Martin au lieu dit « La Comba ».

Il s'agit d'un tronçon de 600 m qui permettra aussi une meilleure défense incendie et un bouclage supplémentaire pour tout le secteur de Saant-Martin.

L'AVGG sera le maître d'œuvre de ces travaux qui seront effectués entre 2016 et 2017.

M. Yves Currat informe qu'une autre liaison entre Besencens et Porsel sera également effectuée. Elle sera entièrement à charge de l'AVGG.

Présentation du plan de financement par Roger Braillard.

Ce document est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **Remarques ou questions**

Mme Heike Vial demande ce qui signifie subventions AF.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de l'abréviation d'améliorations foncières.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

**Aucune remarque ni question.**

### **Votation à mainlevée**

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

## 2.2.3 Assainissement bâtiments hors zone, secteurs Fiaugères et Saint-Martin

---

M. Yves Currat explique qu'en 2005 lors d'une mise à l'enquête dans ce secteur, le Conseil communal a dû statuer sur le raccordement des eaux usées. Une étude de faisabilité a été effectuée en 2007. Lors du budget 2015, un montant de CHF 20'000.- a été voté pour la préparation du projet.

Le tracé débute vers Chez les Bossel en direction de la route cantonale. Un deuxième bras partira du Bochon (propriété Delessert) aussi en direction de la route cantonale. Un forage dirigé sera effectué pour la traversée de la route cantonale. Les deux bras se rejoindront en-dessous de la ferme Hassler. La canalisation descendra en direction de la Trechauba où elle traversera le ruisseau de la Saubetta au niveau de la propriété Rigolet /Genoud et ira se raccorder à la chambre de secteur La Prela construite en 2004-2005. Un troisième bras partira de la propriété Borcard pour passer en-dessous des fermes de Paul-Henri Demierre et Sébastien Vial et ira rejoindre la même chambre du secteur de la Prela.

D'une longueur de 2.5 km, le tronçon sera le dernier en importance de la commune de Saint-Martin.

### **Remarques ou questions**

**M. Joseph Rigolet** demande la possibilité d'étudier des conduites pour la fibre optique. Le Groupe E souhaite profiter des tranchées ouvertes pour y mettre ses tuyaux.

M. Yves Currat informe qu'à chaque travaux, le Conseil communal contacte les services tels que Groupe E, Swisscom, ... et en fera de même lors de ces travaux.

M. Roger Braillard rajoute que le Groupe E est partenaire de ftth et passe ses tuyaux par le réseau électrique tant que c'est possible.

Présentation du plan de financement par M. Roger Braillard.  
Ce document est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

**Aucune remarque ni question.**

#### **Votation à mainlevée**

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

## **2.2.4 Assainissement bâtiments hors zone, secteur Besencens**

---

M. Yves Currat explique que la commune de Besencens a été assainie dans les années 2007-2008. M. Paul Menoud a construit sa stabulation en 2001 en partie sur la canalisation d'eaux usées. Suite à un projet d'agrandissement, le Conseil communal a décidé de déplacer cette canalisation car la chambre de contrôle serait située sous le bâtiment. M. Menoud déplacera sa canalisation privée en direction de la chambre située à côté du ruisseau de la Cuvine. Du fait du déplacement de la canalisation, le Conseil communal a fait une étude faisabilité pour le raccordement de la ferme des Caudré, propriété de Mesdames Vial.

**Aucune remarque ni question.**

Présentation du plan de financement par M. Roger Braillard.  
Ce document est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

**Aucune remarque ni question.**

#### **Votation à mainlevée**

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

## 2.2.5 Achat d'un véhicule pour le déneigement

---

M. Stéphane Rossier explique que le Conseil Communal propose l'acquisition de ce tracteur pour le déneigement et l'entretien des trottoirs de Fiaugères. Il se compose d'un tracteur New Holland Boomer 50, d'une lame à neige, d'une saleuse, d'une fraiseuse à neige et d'une petite benne basculante. Tout ce matériel est neuf et se trouve déjà dans la Commune et a déjà servi lors des premières chutes de neige. Il est actuellement en location. Ce tracteur peut être équipé encore de bien d'autres appareils et pourra servir à d'autres affectations sur le territoire communal.

**Aucune remarque ni question.**

Présentation du plan de financement par M. Roger Braillard.  
Ce document est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **Remarques ou questions**

**M. Frédéric Sonney** demande s'il s'agit bien d'un nouveau véhicule pour Fiaugères et l'ancien véhicule reste à Saint-Martin.

M. Stéphane Rossier lui répond par l'affirmative en précisant que ce véhicule pourra aussi être utilisé pour d'autres choses sur toute la commune.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

**Aucune remarque ni question.**

### **Votation à mainlevée**

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

## 2.2.6 Achat de deux véhicules pour les transports scolaires

---

M. Cédric Borer informe que l'amortissement des deux bus scolaires sur sept ans se termine cette année.

La commune a pour habitude de changer les bus à la fin de chaque amortissement et c'est pourquoi le Conseil communal propose l'acquisition de deux nouveaux véhicules en 2016. Néanmoins, il y aura des changements sur la prise en charge des coûts. En effet, suite à la nouvelle loi scolaire, dès 2018 les frais de transports ainsi que les amortissements ne seront plus à la charge de l'Etat mais à la charge de la commune.

Si la commune fait l'acquisition de ces bus en 2016, l'Etat prendra à sa charge les amortissements encore pendant deux ans, ce qui représente environ CHF 35'000.-.

Si cet achat est reporté, il n'y aura de toute façon plus de remboursement d'amortissement et cette somme sera définitivement perdue pour la commune.

Pour information, au vu des nouvelles mesures de sécurité qui arrivent, les bus devront de toute façon être changés assez rapidement ou être mis aux normes pour la largeur des sièges, émission CO2 diesel et un permis de conduire professionnel pour poids lourds sera exigé pour plus de 23 places.

### **Remarques ou questions**

**M. Denis Girardet** demande quelle sera la capacité des bus.

M. Cédric Borer lui répond qu'elle passera de 26 actuellement à 23, suite aux nouvelles normes.

**M. Gérard Guillet** demande si cela sera suffisant.

M. Cédric Borer répond qu'avec deux tournées la capacité est suffisante pour l'instant.

**M. Vincent Joessel** demande si les bus actuels vont être revendus.

M. Cédric Borer par l'affirmative.

**M. Gérard Guillet** demande si le Conseil communal a déjà une offre pour les nouveaux bus.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

Présentation du plan de financement par M. Roger Braillard.

Ce document est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **Remarques ou questions**

**Mme Ursula Hugi** : si le nombre de places dans le bus passe de 26 à 23, il faudra prendre en considération le nombre d'élèves par classe car en cas de déplacement d'une classe entière, par exemple à la piscine, deux bus seront nécessaires.

M. Cédric Borer répond que tous ces éléments seront pris en considération et étudiés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi scolaire. Il précise que dès 2016, pour un véhicule de plus de 23 places, un permis de conduire pour poids lourds sera nécessaire.

**M. Jean-Louis Aebischer** pense qu'un 3<sup>ème</sup> bus devra être acheté ces prochaines années.

Probablement, lui répond M. le Syndic.

### **Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui propose à l'Assemblée d'accepter cet investissement.

**Aucune remarque ni question.**

### **Votation à mainlevée**

OUI	: 56
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Cet investissement est accepté.

M. Roger Braillard informe que les charges financières des investissements acceptés ce soir représentent un montant de CHF 75'000.-. Le Conseil communal a souhaité profiter du retard pris par les travaux de transformations du CO et des EMS pour faire ces investissements au niveau communal.

## Reports dans le budget d'investissements

---

M. Roger Braillard passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissements, soit :

- Réfection routes AF communales et privées, 1<sup>ère</sup> étape CHF 50'500.00
- Aménagement d'un trottoir sur la route cantonale et abri bus à Fiaugères CHF 60'000.00
- Aménagement d'un trottoir sur la route de la Prela à Fiaugères CHF 46'000.00
- Agrandissement du local du feu dans le complexe communal CHF 550'000.00

Ces documents sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

### 2.4 Approbation du budget des investissements

---

Total des charges : CHF 2'092'600.00

Total des revenus : CHF 621'400.00

#### Votation à mainlevée

OUI : 56

NON : 0

ABSTENTION : 0

**Le budget d'investissements 2016 est accepté.**

## 3. Divers

### 3.1 Sentier des arbres

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois qui explique que l'idée est de constituer une association pour mettre en valeur, gérer, surveiller et pérenniser le sentier des arbres. Un tout-ménage qui donne plus de détails sera envoyé à la population entre février et mars 2016.

#### Questions ou remarques

**M. Charly Braillard** demande si de nouveaux arbres vont être plantés.

M. le Syndic répond que ce n'est pas le but. Ce sentier a été créé il y a environ 10 ans et c'est pour l'entretenir et le rendre plus dynamique que cette association va être créée.

**M. Denis Girardet** demande si de la publicité sera faite.

M. Georges-Henri Débois informe que ce parcours est présent sur le site internet, des brochures sont à disposition au bureau communal et à l'Office du Tourisme. L'association décidera de l'animation quelle décidera de faire lorsqu'elle sera créée.

**M. Gérard Guillet** demande si la commune a des statistiques de fréquentation.

M. le Syndic répond par la négative. Toutefois à chaque article dans la presse, on constate plus d'intérêt. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite poursuivre son entretien régulièrement et c'est cette association qui pourra s'occuper. L'entretien des passerelles se fera en collaboration avec la corporation forestière.

**Mme Gisèle Aebischer** fait une remarque quant à la visibilité du panneau de départ. Elle a constaté que certaines personnes qui veulent faire ce sentier ne savent pas où trouver les informations.

M. le Syndic répond que l'association s'occupera d'une amélioration de la signalétique.

### **3.2 Paysage Educatif Veveyse**

La parole est donnée à M. Stéphane Simonet qui présente le projet « Transition – Action ». Il explique que ce projet est financé par la fondation Jacobs et par l'Etat de Fribourg.

L'action vise les jeunes de 15 à 25 ans et elle a pour but de créer une antenne afin de les réinsérer en ayant une personne de référence par commune qui fasse le lien. A Saint-Martin, cette personne, appelée aussi Marraine, est Mme Charlotte Fisler.

M. Simonet reste à disposition pour tout renseignement complémentaire et mettra à disposition des flyers pour les personnes intéressées. Il demande également aux citoyens de diffuser l'information autour d'eux.

### **3.3 Jubilés**

M. le Syndic félicite ce soir deux employées communales qui ont respectivement 25 ans et 15 ans d'activité. Il s'agit de Mme Christine Rigolet, caissière, pour 25 ans et Mme Rosine Menoud, préposée au contrôle des habitants pour 15 ans.

Christine Rigolet a commencé son activité professionnelle à la commune de Fiaugères en 1990 en tant que boursière communale. De 2002 à 2004 elle a complété son activité en tant que boursière et secrétaire toujours à la commune de Fiaugères et c'est tout normalement qu'à la suite de la fusion 2004 elle a repris le poste boursière de la commune fusionnée à la grande satisfaction de l'exécutif communal. En 25 ans d'activité ce poste a subi de nombreuses modifications tant informatiques qu'administratives et requiert toujours plus de connaissances spécifiques à la gestion des finances communales et la grande modification à venir que l'exécutif communal et la boursière devront relever ces prochaines années est le nouveau plan comptable MCH2 que l'Etat demande aux communes de mettre en place d'ici à 2018. M. le Syndic n'a aucun doute que ce défi sera relevé et assumé par le personnel communal.

Rosine Menoud a débuté son activité professionnelle à la commune de Besencens en 2000 en tant que secrétaire/boursière et c'est tout naturellement qu'à la suite de la fusion en 2004 elle a été engagée en tant que secrétaire dans la nouvelle commune fusionnée pour assumer le rôle du contrôle des habitants, agence AVS et gestion des locations des bâtiments communaux. En 15 ans ce poste a aussi subi de nombreuses modifications et des adaptations suite aux nouvelles exigences cantonales pour les passeports, cartes d'identité, modifications au niveau de l'agence AVS et contrôle des habitants et dans les années à venir de nouvelles adaptations vont probablement arriver.

A ces deux dames, M. le Syndic profite ce soir de l'occasion qui lui est offerte pour tout d'abord les remercier très sincèrement de leur engagement, de leur disponibilité, de leur amabilité et de leurs compétences. Il tient aussi à leur réitérer l'entière confiance du Conseil communal et les féliciter pour ces nombreuses années d'engagement auprès de la commune.

M. le Syndic rappelle qu'il est important et agréable d'avoir un personnel stable sur qui nous nous pouvons compter quotidiennement. C'est un atout non négligeable et indispensable. Au nom du Conseil communal, il réitère ses remerciements et a le plaisir de leur remettre un bouquet de fleurs.

### **3.4 Fin de législature 2011 – 2016**

M. le Syndic informe qu'à fin avril la législature se termine puisque le 28 février 2016 aura lieu l'élection du Conseil communal. Pour la commune de Saint-Martin, 2 personnes ont souhaité ne pas se représenter pour les prochaines élections. Il s'agit de Roger Braillard, responsable des finances, impôts, justice, feu, militaire et protection civile, qui a œuvré plus de 33 ans au Conseil communal et c'est tout à fait compréhensible qu'après tant d'années Roger souhaite prendre sa retraite bien méritée. La deuxième personne c'est Stéphane Rossier, Conseiller communal responsable du dicastère, routes, cimetièrre depuis 2013 qui a souhaité ne pas se représenter pour des raisons professionnelles et surcharge de travail. Ces décisions sont d'ordre strictement personnel et nous les respectons et les acceptons. Pour les 5 autres personnes du Conseil communal, donc Sandra Gothuey, Cédric Borer, Yves Currat, Georges-Henri Débois et votre serviteur, nous avons pris la décision de nous reporter candidat.

M. le Syndic rappelle que toute personne éligible peut déposer une liste électorale au bureau communal au plus tard le lundi 18 janvier à midi.

### **3.5 Rétrospective législature 2011-2016**

Au terme de la législature, chaque Conseiller/ère a fait un petit bilan des activités et des travaux qui ont été réalisés dans la commune. Pour commencer, la parole est donnée à Roger Braillard, responsable du dicastère des finances et impôts, justice, feu, militaire et protection civile.

#### **Service du feu**

- 2011 : Collaboration intercommunale avec Le Flon par la création du CSPI Le Flon – Saint-Martin
- 2012 : Achat d'un véhicule d'intervention avec la Protection respiration (PR) et formation pour le corps
- 2016 : Achat d'une nouvelle motopompe
- 2015 - 2016 : Extension du local S.P. dans le complexe communal

#### **Protection civile**

- 2011 : Rachat de places protégées dans le bâtiment Les Courtes Poses 3
- 2014 : Rachat de places protégées dans le bâtiment Les Courtes Poses 42

#### **Taxes :**

- Taxe non-pompier : CHF 200.00
- Abonnement compteur eau CHF 60.00/semestre
- Location compteur eau : CHF 10.00/semestre
- Consommation CHF 1.40/m<sup>3</sup>
- Eau usée : CHF 1.80/m<sup>3</sup> => CHF 2.00/m<sup>3</sup> => CHF 2.20/m<sup>3</sup>
- Taxe de base EU : surface parcelle x indice (0.25 ou 0.35 ou 0.50) x CHF 0.24
- Déchets CHF 60.00/ personne dès 18 ans (dès 2016 : CHF 70.00)

#### **Finances et impôts**

- Les taux d'impôt ordinaires et extraordinaires n'ont pas changés depuis 2008 (100% de prise en charge des hôpitaux par le canton).
- Impôts revenu et fortune : CHF 0.87/franc à l'Etat
- Contribution immobilière : 1,5 ‰
- Personne morale (capital et bénéfice) : CHF 0.90/franc à l'Etat
- Mutation : CHF 1.00/franc payé à l'Etat
- Prestation en capital : 87% de la cote cantonale
- Gains immobiliers : 60% de la cote cantonale

## **Stéphane Rossier – responsable du dicastère des routes, transports, cimetière**

### Routes

En date du 12 février 2013, date de mon entrée en fonction, j'ai repris le dossier du carrefour de Saint-Martin, avec un arrêt de bus et un trottoir sur la route de la Perrausa. Les travaux étaient presque terminés, il ne restait plus que quelques bricoles à effectuer (marquage, signalisation, bornage et verbal de division).

Une fois ce dossier bouclé, nous avons pu reprendre les longues démarches et tractations avec les services de l'Etat pour le carrefour de Fiaugères, deux arrêts de bus, des passages sécurisés pour piétons ainsi que des trottoirs. Ces travaux sont actuellement dans leur phase finale. Trois ans donc, sans compter les années que Eric Cornaro et le Conseil d'alors ont passé à plancher sur le sujet.

Parallèlement à ce chantier, nous avons réalisé un trottoir sur la route de la Préla, ainsi que divers travaux d'Améliorations Foncières (Chemin de la Tréchaube, accès à la ferme Paul-Henri Demierre et accès à la ferme Jean-Luc Maillard). Travaux qui seront terminés, si le temps le permet, pour la fin de l'année 2015.

Été 2014, un abri pour nos bus scolaires a été construit entre l'école et l'église.

### Cimetière :

En 2011, quelques tombes sont enlevées pour pouvoir poser le premier columbarium.

Au printemps 2013, un dossier de mise à l'enquête est établi pour la pose du deuxième columbarium et les travaux sont effectués dans le courant de l'année.

En automne 2013, une désaffectation partielle du cimetière est entreprise et avant la Toussaint de cette année 2015, nous avons terminé une deuxième étape de désaffectation.

## **Sandra Gothuey – dicastère de la santé et des affaires sociales**

En charge du dicastère des affaires de la santé et du social, je suis ainsi devenue membre du comité du RSSV, l'année passée le RSSV qui comprend l'aide et les soins à domicile, la puériculture les indemnités forfaitaires ainsi que le service des curatelles professionnelles a déménagé ses locaux dans l'ancien bâtiment de l'hôpital de Châtel-St-Denis. Hôpital dans lequel plusieurs travaux d'aménagement ont été effectués pour recevoir les employés du RSSV. Depuis septembre 2014 l'hôpital accueille une partie des résidents du home d'Attalens et ceci jusqu'à la fin des transformations du home qui est prévu pour septembre 2016 en principe. Nous accueillons aussi une partie des services auxiliaires scolaires car leurs locaux sont en cours de rénovation. A l'heure actuelle tous les bâtiments de l'ancien hôpital sont occupés à 100%, tous les services que propose le RSSV fonctionnent très bien. L'hôpital accueille aussi le CMV (Centre médical de la Veveyse) depuis avril 2015 ou 4 médecins sont occupés. Nous sommes déjà en train de réfléchir au futur de l'hôpital et je pense que le Conseil communal sera à même de vous présenter un projet pour celui-ci dans la prochaine législature.

Je fais aussi partie de la commission sociale de la haute Veveyse, commission qui regroupe les communes de Le Flon, Semsales, La Verrerie et Saint-Martin. Après une forte augmentation de demandes d'aides en 2013, les demandes ce sont stabilisées, même diminuées. Actuellement nous avons 35 dossiers ouverts pour environ 54 personnes.

Par l'occasion qui m'est donnée ce soir de m'exprimer, je tiens à remercier mes collègues ainsi que le personnel administratif toujours souriant et serviable, j'ai toujours beaucoup de plaisir d'arriver au mardi soir pour siéger au sein du conseil car je sais que je vais y retrouver des personnes motivées, sympathiques avec qui il est agréable de travailler. Je finirai par cette citation : « La force de la chaîne est dans le maillon ».

## **Cédric Borer – dicastère de l'enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance**

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a adopté une loi sur l'enfance et la jeunesse qui vise le développement d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse globale et coordonnée avec les communes. Pour répondre de manière adéquate aux exigences, une stratégie a été mise en place pour la période 2015-2017 et a pour nom «Je participe!», cette stratégie est fondée sur 4 piliers : la formation, la protection, la promotion et la participation. Une première journée de présentation avec tous les acteurs du canton et des communes a eu lieu en mars dernier. Cette présentation a déjà été suivie d'une séance de travail. 2 autres journées sont encore prévues d'ici à 2017.

Au niveau cantonal encore, la nouvelle loi scolaire est entrée en vigueur le 1er août 2015. Cette nouvelle loi a un impact direct sur notre commune qui ne dispose pas de nombres de classes suffisants pour maintenir notre cercle scolaire sous sa forme actuelle. La fusion avec une autre commune sera donc inévitable. Néanmoins et après réflexion, la commune a décidé de ne pas se précipiter, nous avons donc travaillé et avons pu obtenir la garantie de maintenir notre cercle jusqu'à la rentrée 2018.

Au niveau du district, un nouveau projet a vu le jour en 2013, ce projet a pour nom le « PEV », soit Paysage Educatif de la Veveyse, il a pour but de maintenir la qualité de vie et de favoriser l'intégration des jeunes qui pourraient en avoir besoin. À ce jour, 3 observatoires ont eu lieu avec les jeunes et les communes afin de définir les actions à mettre en place. D'autres observatoires sont d'ores et déjà prévus.

Toujours au niveau du district, l'accueil familial de jour grandit de plus en plus et à ce jour, 2 assistantes parentales proposent de garder des enfants sur notre commune. La difficulté actuelle est de trouver des personnes motivées et qualifiées. Nous y travaillons également.

Au niveau communal, début 2013 l'accueil extra-scolaire a ouvert ses portes sous l'impulsion d'une équipe motivée et avec le soutien de la commune. L'AES a fait figure de pionnier puisqu'il a été l'un des premiers à se lancer !

La crèche Carpati a également ouvert ses portes durant cette législature écoulée et se porte aux dernières nouvelles très bien.

L'atelier Jeux, quant à lieu continue son bonhomme de chemin et ravit encore et toujours les enfants qui le fréquentent et reçoit le soutien complet de notre commune.

Cette législature a été riche en nouveaux projets au niveau de l'école, de la jeunesse, de la petite enfance, de l'accueil... la prochaine sera certainement tout aussi riche !

## **Yves Currat - dicastère de l'environnement : adduction d'eau, protection des eaux, endiguements, ordures ménagères, déchèterie**

### Adduction eau potable

Autocontrôle du réseau d'eau

Fourniture d'eau en cas de crise

Déplacement de la conduite AVGG à Fiaugères plus maintien des raccordements privés

Rupture de conduite et fourniture d'eau sur tout le secteur de St-Martin

Contrôle de la séparation des eaux de source et du réseau AVGG

Bouclage St-Martin- Besencens

### Eaux usées

Contrat de maintenance de toutes les stations de pompage

Nouvelle clef de répartition pour le VOG en vue de l'agrandissement de la station d'épuration à Ecublens

Préparation du projet « Chez les Bossel - La Prela »

Déplacement canalisation à Besencens

### Eaux claires

Changement d'un collecteur Hauts de Fiaugères

Divers curages et passages caméra

Amélioration de la canalisation route de la Comba

Ruisseau de La Prela

## Déchets

Vignettes de 17 litres

Recyclage des plastics agricoles par la déchèterie

## Codems

Convention entre les EMS et les communes

Début des travaux EMS Attalens fin des travaux septembre 2016

Début des travaux EMS Chatel-St-Denis fin des travaux pour la partie neuve avril 2016

## ***Georges-Henri Débois, vice-Syndic - dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions***

- De 2011 à ce jour 139 demandes de permis de construire ont été déposés à la commune.
- La commune a participé et participera aux réunions des Services Techniques de la Veveyse. Pour mémoire, il s'agit de réunion de tous les Conseillers responsables des constructions, des chefs de service de Châtel-St-Denis et Attalens et du Lieutenant de préfet. Il s'agit d'harmonier les procédures et les documents, le plus visible ayant été les cartes permettant de suivre les étapes de la construction et de s'entraider.
- L'aménagement du territoire :  
L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'ordonnance d'application le 1er mai 2014 marque un tournant pour la Suisse et pour le canton de Fribourg et surtout pour la commune.  
En effet ce moratoire nous interdit de mettre en zone la parcelle promise achetée dans le but de maîtriser notre développement.  
La solution est de dézoner mais nous n'avons rien à rendre aux terres agricoles, s'adresser aux autres communes pour échanger des 'quotas', c'est payer pour dédommager les propriétaires 'expropriés', mais comment ? La loi n'est pas prête !  
L'avenir est d'adapter notre PAL et son RCU, puis lorsque nous saurons la place laissée à l'autonomie communale par la Confédération et le canton, nous adapter, car les communes restent compétentes en matière d'aménagement du territoire. Mais elles devront mettre en œuvre le nouveau plan directeur cantonal; celui-ci définira comment elles devront se concerter à un niveau supracommunal.

## ***Gérard Buchs, Syndic – dicastère de l'administration générale, forêts, agriculture, bâtiments communaux, personnel technique***

### ➤ **D'abord changements au sein du Conseil communal**

Suite à la démission d'Eric Cornaro en décembre 2012, la recherche de candidats et la préparation de l'élection complémentaire, c'est en février 2013 que nous accueillons au sein du Conseil communal Stéphane Rossier.

Suite à la démission de Charlotte Fisler et de Joseph Rigolet en décembre 2013 et à la recherche de candidats et la préparation de l'élection complémentaire, ce sont Sandra Gothuey et Cédric Borer qui rejoignent l'exécutif.

Vous comprendrez que pendant ces périodes vacantes c'est le reste du Conseil communal qui a dû assumer la charge de ces dicastères non occupés.

➤ **Bâtiments communaux**

Suite à l'arrivée de la crèche dans les appartements de l'ancienne ferme, nous avons dû aménager et transformer les accès au bâtiment et la cage d'escaliers pour garantir la sécurité spécialement au niveau des exigences incendie.

➤ Création de la **place multisports** en 2012.

➤ Création de la **place sécurisée** pour la prise en charge des élèves à côté du préau en 2011.

➤ **Ancienne école de Besencens**

Suite à la libération de l'appartement de l'ancienne école de Besencens, le Conseil communal a fait nettoyer et réaménager cet appartement pour le mettre en location.

➤ **Forêts**

Durant cette législature, nous avons pu profiter des subventions AF et refaire toutes nos pistes forestières.

➤ **CO**

Membre du comité de Direction du CO, le gros défi qui nous occupe toutes ces années est la transformation et l'agrandissement du CO. Les réflexions ont débuté en 2010 pour un résultat du concours en 2014. 2015, la préparation de la mise à l'enquête et le début des travaux juillet 2016 pour se terminer si tout va bien à la rentrée 2020.

## **4. La Parole est donnée aux citoyens**

---

**M. Joseph Rigolet** s'est rendu compte que le matin les routes sont sombres et que les enfants ne sont pas visibles sur la route cantonale. Il demande que les parents soient sensibilisés à cette situation et il rappelle qu'il est obligatoire de porter des gilets sur les routes cantonales. Selon lui il s'agit plutôt des enfants qui se rendent au CO.

M. le Syndic répond qu'une information sera insérée sur le site internet et dans le bulletin d'infos communales.

**Mme Charlotte Fisler** parle de la séance d'info organisée chaque année à l'intention des jeunes en âge d'incorporation au sein du corps de sapeurs-pompiers. Elle a entendu dire que lors de cette séance les jeunes sont informés que le corps est complet. Dès lors ils doivent payer la taxe annuelle. Mme Fisler demande au Conseil communal ce qu'il pense de cette situation.

M. Roger Braillard informe qu'actuellement le corps compte 60 sapeurs. Le CSPI mise sur la qualité et c'est la raison pour laquelle il ne peut pas accepter plus de sapeurs que nécessaire. Néanmoins, si un jeune est très motivé, il peut tout à fait incorporer le corps.

**M. Frédéric Braillard**, Commandant du CSPI Le Flon / Saint-Martin informe que 42 jeunes étaient convoqués lors de la dernière séance. 26 étaient présents et 9 ont été incorporés sur les deux communes (Le Flon et Saint-Martin).

**M. Stéphane Simonet** revient sur les informations données par M. Roger Braillard au sujet de l'accueil extrascolaire lorsqu'il a informé la remise en question de cette structure à cause des frais.

M. le Syndic répond que cette information est erronée car l'accueil extrascolaire est obligatoire selon la nouvelle loi scolaire.

**Madame Charlotte Fisler** relève que 25% des élèves de l'école de Saint-Martin fréquentent l'accueil extrascolaire.

**M. Denis Girardet** intervient à propos du déneigement sur la route des Courtes Poses. Il informe que depuis le numéro 28 jusqu'au 41, la route est très dangereuse l'hiver à cause de la présence de glace. Parfois, il est plus prudent de prendre son véhicule que de passer à pied. C'est pourquoi il demande la possibilité de saler ce tronçon de route.

M. le Syndic répond que le Conseil communal a décidé de ne pas saler les autres routes que celles qui sont salées maintenant, ceci en raison d'une équité de traitement.

**M. Denis Girardet** se demande qui est responsable en cas d'accident d'un piéton.

M. le Syndic prend note de la remarque et informe que rien n'empêche que le Conseil communal étudie une évolution quant au salage des routes secondaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes et tous pour la confiance témoignée au Conseil communal, l'intérêt porté au fonctionnement de la commune, ainsi que pour leur présence ce soir à cette assemblée. Il remercie par tout particulièrement le personnel communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2015. Au nom du Conseil communal, il clôt cette assemblée 2015 à 22h15 et invite chacun à passer à la partie plus festive avec le verre de l'amitié.

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, prend la parole et cite Victor Hugo : « On voit les qualités de loin et les défauts de près » et pense que ses collègues seront d'accord avec lui : à fréquenter Gérard tous les mardis, il y a plus de qualités que de défauts. Il remercie M. le Syndic pour son investissement.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin FR, le 3 décembre 2015